

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINNAIRE DU PAYS SISTERONAIIS-BUECH 28 septembre 2007 – COMPTE RENDU

Ordre du jour :

- Présentation de l'étude Système d'Information Géographique
- Modification des statuts
- Evaluation du contrat & Candidature LEADER
- Questions diverses

1. Présentation de l'étude Système d'Information Géographique (SIG)

Daniel SANTACROCE (Cabinet Géoscopie) a présenté les résultats de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un outil SIG à l'échelle du Pays.

Les différents étapes de construction d'un SIG sont la numérisation du cadastre, et, la création, l'intégration et l'homogénéisation des bases de données (Cadastre, POS, PLU, cartes communales, Règlements, Réseaux, Population, emplois, services, Données IGN, Photos,...). Au regard de l'étude, le Pays est l'échelle la plus pertinente pour assurer l'animation, la gestion et la maintenance du SIG. Ce projet implique le recrutement d'un géomaticien qui sera chargé de mettre en place le SIG.

Deux solutions sont envisageables :

- ✚ **la solution 1** : l'hébergement du SIG avec des serveurs informatique interne au Pays et un accès sécurisé via le site internet Pays pour chaque communes ou intercommunalité avec lecture des données qui sont les leurs
- ✚ **la solution 2** : l'hébergement du SIG chez un prestataire extérieur en payant un abonnement chaque année, et accès aux données par le site internet du pays (idem première solution)

Financièrement, la deuxième solution est moins coûteuse en investissement (58 268 € au lieu de 77 500 €), mais, présente le désavantage d'impliquer des coûts de fonctionnement plus importants (43 571€/an contre 31 970€/an sur les trois premières années pour la solution 1). Au regard de ces éléments, il ressort que la première solution est rentabilisée dès la 2^{ème} année par conséquent elle paraît plus avantageuse.

Le président souligne que le SIG présente l'opportunité de se doter d'un outil de « gestion du territoire » dans un contexte où ce type d'opération peut bénéficier de subventions (pour l'investissement et le fonctionnement). Pierre-Yves VADOT indique qu'il est nécessaire de partir tous ensemble.

Pour engager le projet, l'échelle de l'intercommunalité semble la plus pertinente pour coordonner au mieux la mise en place du SIG à l'échelle du Pays. Cela permettra notamment une « adaptabilité » en fonction du choix d'utilisation de chaque commune et



EPCI selon Jean-François DUMANOIS. Daniel SANTAGROCE rappelle que cet outil est conçu de façon évolutive, et, qu'il peut s'adapter à des demandes locales.

Suite à ce débat, il a été décidé que le Pays va :

- solliciter ses EPCI membres afin qu'ils émettent un avis sur cette opération, et, qu'ils prennent la compétence appropriée au portage d'un SIG,
- engager une recherche de financement afin de boucler ce dossier.

2. Statuts

Les élus de l'Association du Pays Sisteronais-Buëch ont décidé à l'unanimité de modifier les statuts afin qu'ils soient en adéquation avec le portage de la candidature à l'appel à projets LEADER 2007-2013, puis au portage de celui-ci (voir statuts ci-joint).

Par ailleurs, lors de sa séance du 21 mars 2007 et conformément à l'article 6b des statuts de l'association, le Bureau a décidé de remanier sa composition, et, d'élire :

- Monsieur Claude BREMOND à la fonction de Vice-président
- Monsieur Jean-François DUMANOIS à la fonction de Trésorier
- Madame Sabine FERRARI à la fonction de Trésorière-Adjointe

A ce titre, Il a été décidé à l'unanimité d'entériner la modification statutaire concernant la nomination d'un cinquième Vice-président.

3. Evaluation du contrat et candidature LEADER

- Evaluation du contrat :

Les membres du Pays ont pris connaissance des premiers résultats de l'évaluation conduite sur la période 2004-2006, qui servira de préalable à la future contractualisation. Ce sont 69 projets qui ont été réalisés, ou sont en cours de réalisation, sur tout le Sisteronais-Buëch. Cela représente un montant total d'opérations de 6.5 M d'€ subventionnés à 70% par l'Etat, la Région PACA, les Conseils Généraux des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes, et, l'Union Européenne. L'évaluation définitive sera présentée et validée lors d'un prochain Conseil d'Administration du Pays.

- Candidature LEADER :

Au cours de cette séance, il a été rappelé que :

- L'appel à projets LEADER a été lancé le 13 septembre 2007, notre candidature devra être déposée avant le 13 janvier 2008.
- Un Comité de Pilotage (élus & socioprofessionnels) a été instauré **pour suivre et valider cette candidature**. Il s'est réuni une première fois le 18 septembre 2007. Sa prochaine réunion se déroulera **le lundi 15 octobre 2007 à 18H au siège de la CCL à Lazer**.
- L'appel à projet LEADER tient compte de l'implication des acteurs au moment de l'élaboration de la candidature, aussi, **il est primordial pour la qualité de notre**



dossier que tous les EPCI soient représentés aux réunions de cette instance. Le COPIL s'appuiera pour préparer la candidature sur les travaux du Comité Technique du Pays, composé des techniciens des EPCI et du Pays.

Bruno LAGIER a souligné que le COPIL LEADER a validé une priorité ciblée qui inscrit le Sisteronais-Buëch comme un éco-territoire pour notre candidature. Thibaut ELAPHOS a présenté la définition de « l'éco-territoire » qui a été préparée par le comité technique : « Territoire sur lequel peuvent s'engager des actions et services impliquant un développement pérenne, une mutualisation des moyens, une préservation des équilibres, la prise en compte des investissements et de la dimension humaine, dans un souci de qualité et d'exemplarité. »

Au regard de l'importance du programme LEADER, Marcel CLEMENT propose que la candidature soit validée en Assemblée Générale. Il est rappelé que ceci est de la compétence du Comité de Pilotage LEADER. Bruno LAGIER propose qu'une AG de présentation soit organisée avant le dépôt de la candidature. Il est rappelé que le Pays peut intervenir dans les Conseils communautaires ou le Comité syndical afin de répondre aux interrogations des élus sur ce programme.

4. Questions diverses

Bruno LAGIER a indiqué que Madame Sylvie MASSON a été déboutée de la totalité de ses requêtes par le Conseil des prud'hommes. Elle a possibilité de faire appel de cette décision.

Après avoir levé la séance, Bruno LAGIER a invité les participants à un moment de convivialité autour du verre de l'amitié.